



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services publics

Question écrite n° 74766

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les mouvements de grève à répétition, dont le dernier en date est celui du 21 janvier 2010, dans la fonction publique. Il semble que la loi du 21 août 2007 « sur le dialogue social et la continuité du service public » n'apporte pas entière satisfaction, ne concernant que les « transports terrestres réguliers de voyageurs ». Il souhaiterait donc savoir dans quelle mesure une extension de la loi précitée à tous les services publics en situation de monopole serait envisageable, si un renforcement des sanctions à l'égard des organisations syndicales qui ne respectent pas la loi serait possible, si la pénalisation des opérations de désorganisation des services serait légale, et si la création d'un délit pour appel à la prise d'otages des usagers par les grévistes serait envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74766

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3217

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)